

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 580

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 34 QUINQUIES

À l'alinéa 71, après le mot :

« est »,

insérer les mots :

« intitulé : « Opérateurs de plateforme non coopératifs » , et »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.